



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

entreprise Gemalto

Question au Gouvernement n° 414

Texte de la question

ENTREPRISE GEMALTO

M. le président. La parole est à M. Jacques Maire, pour le groupe La République en marche.

M. Jacques Maire. Ma question, à laquelle j'associe ma collègue Anne-Laurence Petel, s'adresse à M. le ministre de l'économie et des finances.

Gemalto, leader mondial de la carte à puce et de la sécurité informatique, a annoncé la suppression de 288 postes, soit 10 % de ses effectifs en France, sur trois sites : La Ciotat, Gémenos et Meudon. Le groupe se trouve fragilisé sur deux marchés phares : la carte SIM et la carte bancaire.

Nous nous sommes entretenus avec les ministères, mais aussi avec la direction de l'entreprise et l'intersyndicale, jusqu'à ce matin même. Monsieur le ministre, les négociations sociales ont commencé hier et il faut leur donner toute leur chance, mais l'intersyndicale est inquiète depuis les premiers échanges. Gemalto a les moyens de proposer à chacun des salariés un traitement exemplaire.

Venons-en à l'aspect industriel. Gemalto a certes un plan de développement industriel, mais il existe un plan B : l'offre de rachat non sollicitée d'Atos, rendue publique depuis quelques jours. Or, à ce jour, l'offre d'Atos est surtout financière. Thierry Breton n'a pas apporté de réponse claire sur l'intégration de Gemalto et la préservation de ses savoir-faire industriels. Il n'a même rien dit sur le maintien du plan social. Il a fixé un ultimatum au 15 décembre. Pourtant, monsieur le ministre, la Banque publique d'investissement – la BPI – aurait déjà déclaré qu'elle soutenait l'offre d'Atos.

Pouvez-vous nous garantir que la décision sera prise dans la sérénité, pour préserver nos savoir-faire, maintenir et développer l'emploi et donner un avenir à notre industrie numérique ? Pouvez-vous garantir que, si son OPA était couronnée de succès, Atos pourrait proposer un emploi à tous les salariés ? M. Breton a reconnu qu'en payant 4,3 milliards d'euros, en attendant la baisse des cours, Atos ferait une bonne affaire. Si c'est une bonne affaire pour les actionnaires, cela doit aussi en être une pour les salariés. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe REM.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'économie et des finances.

M. Thibault Bazin. Et de la hausse de la CSG !

M. Bruno Le Maire, ministre de l'économie et des finances. Monsieur le député, vous l'avez parfaitement dit : Gemalto est une magnifique entreprise industrielle, spécialisée dans les cartes à puce et dans la cybersécurité. Elle emploie 14 000 personnes dans le monde, dont 2 850 en France. Mais, comme beaucoup d'entreprises

industrielles, elle est confrontée à la révolution numérique. Demain, dans les portables, il n'y aura plus de carte à puce, il y aura un logiciel. L'essentiel est donc que Gemalto puisse continuer à investir et à innover.

S'agissant des emplois, je peux vous assurer que l'État veillera à ce que Gemalto garantisse un reclassement et un suivi de chacun des salariés pour que tous retrouvent une place.

Atos a fait une proposition de rachat de Gemalto. Vous connaissez cette très belle entreprise de supercalculateurs à laquelle Thierry Breton a donné toute son ampleur. Ce n'est pas à l'État de se prononcer sur cette offre : c'est au conseil d'administration de Gemalto de décider si oui ou non il approuve la proposition d'Atos.

Le rôle de l'État, en revanche, pour Gemalto comme pour toutes les entreprises industrielles françaises, en particulier dans le domaine des hautes technologies, est de veiller à trois choses.

Premièrement, nous veillerons à la préservation de l'emploi industriel en France. C'est notre bataille et nous la livrerons jusqu'au bout. Gemalto, comme toutes les autres entreprises industrielles françaises, doit continuer à développer l'emploi en France.

Deuxièmement, nous veillerons au développement de l'investissement et de l'innovation. Toutes les dispositions fiscales que nous avons fait adopter visent justement à permettre aux entreprises industrielles d'investir et d'innover.

Troisièmement, l'État veillera particulièrement à la préservation de la souveraineté française en matière de hautes technologies. Voilà les trois engagements que nous prenons pour Gemalto comme pour l'ensemble de l'industrie française. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe REM.)*

Données clés

Auteur : [M. Jacques Maire](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (8^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 414

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : Économie et finances

Ministère attributaire : Économie et finances

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 décembre 2017](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [14 décembre 2017](#)